

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») s'appliquent aux produits commercialisés et aux prestations de service liées (le(s) « Produit(s) ») fournis par QOWISIO à tout client professionnel (le « Client »). Dans les présentes, QOWISIO et le Client sont collectivement désignés par « Parties » ou individuellement par « Partie ».

Les CGV sont adressées ou remises au Client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande vaut acceptation entière et sans réserve des présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment sur ses propres conditions générales d'achat. Toute dérogation aux présentes CGV sera, à défaut d'acceptation écrite, inopposable à QOWISIO, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les présentes CGV peuvent être amendées ou complétées par des conditions particulières.

1. GÉNÉRALITÉS

Le Produit comprend uniquement les éléments spécifiés dans l'offre commerciale de QOWISIO (l'« Offre »). Pour les Produits additionnels, les prix et les délais de livraison sont convenus spécialement entre QOWISIO et le Client. L'Offre est valable un mois à dater de son émission, sauf précision contraire mentionnée dans l'Offre. Les prix et informations relatifs aux Produits mentionnés sur les catalogues, prospectus et brochures tarifaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, QOWISIO se réservant le droit d'apporter aux Produits toute modification de disposition, de forme, de dimension, de poids ou de matière sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation ou réduction de prix. En raison de l'évolution des normes et du matériel, les caractéristiques et cotes d'encombrements stipulées dans tout document transmis au Client n'engagent QOWISIO qu'après confirmation de celles-ci par ses services.

QOWISIO pourra librement sous-traiter les prestations de services liés aux Produits. Lorsque QOWISIO réalise ou sous-traite de tels services liés, le Client accepte expressément l'annexe Sécurité transmise par QOWISIO.

2. COMMANDES

La vente, même en cas de devis accepté ou d'offre préalable, ne devient définitive qu'après acceptation expresse par QOWISIO de la commande du Client et, le cas échéant, de la réception de l'acompte par QOWISIO. Le montant minimum de commande est fixé à 500 € hors taxes (HT). En-dessous de ce seuil, des frais administratifs de 50 € HT seront facturés au Client.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par le Client ne pourra être prise en compte par QOWISIO que si elle est faite par écrit, y compris télécopie ou courrier électronique, et est parvenue à QOWISIO au plus tard 8 jours après réception par QOWISIO de la commande initiale, sauf accord différent entre les Parties. En cas de modification de la commande par le Client, QOWISIO sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Toute annulation de commande par le Client doit être notifiée à QOWISIO exclusivement par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'annulation de commande par le Client non due à un manquement de QOWISIO, QOWISIO facturera 50 % du montant total hors taxes de la commande si elle lui est notifiée jusqu'à 30 jours avant la date de livraison prévue, et 80 % du montant total hors taxes de la commande si elle lui est notifiée moins de 30 jours avant cette même date.

3. PRIX

Les prix sont mentionnés hors taxes. Ils sont établis en tenant compte des conditions économiques existant à la date de publication de la liste des prix de QOWISIO ou d'émission de l'Offre, et sont donc susceptibles de variations en fonction de l'évolution du coût des matières premières intégrées dans les Produits, notamment le cuivre et le plastique.

Sauf si l'INCOTERM applicable à la commande le prévoit expressément, le prix ne comprend pas les taxes et droits de toute nature qui pourraient être mis à la charge du Client dans le cadre de la livraison, ainsi que toutes taxes et tous droits incombant à l'acquéreur en vertu de la législation applicable.

4. FACTURATION ET PAIEMENT

4.1 Conditions de facturation et de paiement

Les modalités de facturation et de paiement sont définies dans l'Offre. Toute commande à échéances ou répétitive fait l'objet d'une facturation partielle.

À défaut de stipulations particulières de conditions de paiement dans l'Offre, les conditions suivantes sont appliquées : encaissement définitif de 30 % du montant total hors taxes de la commande à la passation de la commande, puis encaissement du solde à la livraison par traite payable dans les 30 jours suivant la date de la facture. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Les termes de paiement ne peuvent être ni retardés ni modifiés, pour quelque cause que ce soit, même en cas de litige. Les encaissements partiels s'imputeront sur les ventes les plus anciennes.

4.2 Retard ou défaut de paiement

Sont assimilés à un défaut de paiement d'une facture : la compensation non autorisée expressément par QOWISIO, le paiement partiel d'une facture, la suspension ou le différé de paiement pour quelque cause que ce soit par le Client ou son refus injustifié de réceptionner le Produit.

Tout défaut de paiement entraîne, d'une part, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues en raison de la commande en cause et des factures non échues, quel que soit le mode de paiement retenu et, d'autre part, la suspension de toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Tous acomptes, arrhes et/ou paiements partiels qui auraient été déjà exécutés par le Client restent définitivement acquis par QOWISIO.

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, des pénalités de retard seront dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, sans mise en demeure préalable. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux d'intérêt BCE applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en cours, et pendant le second semestre il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en cours.

En outre, au titre des frais de recouvrement, toute facture ayant fait l'objet d'un défaut de paiement sera majorée de plein droit de l'indemnité forfaitaire légale fixée par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés par QOWISIO sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, QOWISIO se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Par ailleurs, QOWISIO se réserve le droit, en cas de défaut de paiement :

- de prononcer, le cas échéant, la résolution de la vente, trente (30) jours calendaires après une mise en demeure restée infructueuse.
- de fixer, en fonction des risques encourus, un plafond au découvert qui aurait été accordé au Client, de convenir de nouveaux délais de paiement et/ou d'exiger la constitution de nouvelles garanties. Tel sera notamment le cas si QOWISIO démontre que la modification dans la structure juridique, dans la direction ou l'actionariat du Client, ainsi que la cession, la location, la mise en nantissement ou l'apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit du Client.

5. LIVRAISON ET TRANSPORT

5.1 Réalisation de la livraison

Les conditions de livraison sont telles que stipulées par les INCOTERMS 2020 (International Chamber of Commerce). Par défaut, l'INCOTERM applicable est FCA départ usine ou entrepôts QOWISIO ou de ses prestataires logistiques, le lieu de livraison étant précisé dans l'Offre commerciale, ou au plus tard dans la commande sous réserve de validation par QOWISIO. Toute dérogation à l'INCOTERM FCA départ usine devra être expressément stipulée dans l'Offre. La livraison du Produit se matérialise soit par la remise directe au Client ou à son mandataire, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la remise aux lieux indiqués ci-dessus à un expéditeur ou transporteur désigné par le Client ou, à défaut de cette désignation, choisi par QOWISIO.

5.2 Délai de livraison

Le délai de livraison court à partir de la plus tardive des dates suivantes : celle de l'accusé de réception de la commande ou du paiement effectif de l'acompte, sous réserve que les renseignements ou éléments nécessaires, le cas échéant, à l'exécution de la commande, aient été fournis par le Client.

Sauf précision contraire dans l'Offre, le délai de livraison est donné à titre indicatif. Un retard de livraison ne peut en aucun cas justifier l'annulation de la commande.

5.3 Report de livraison à l'initiative du Client

Si l'expédition est retardée à l'initiative du Client, QOWISIO peut accepter, sur demande écrite du Client et aux frais et risques exclusifs de ce dernier, d'entreposer et de manutentionner le Produit au sein de ses entrepôts ou ceux de ses prestataires logistiques. Dans ce cas, une facture est établie.

En sus, QOWISIO facturera une somme égale à 0,9 % du prix hors taxe du Produit à stocker par semaine de report de livraison, avec un délai de carence de sept (7) jours calendaires. La durée de stockage ne pourra en aucun cas excéder trois (3) mois à compter de la demande de report de livraison ; au-delà de ce délai, la commande des Produits concernés sera considérée comme annulée et le Client sera redevable de la totalité du montant desdits Produits. Ces dispositions ne modifient en rien les obligations de paiement du Client et ne constituent aucune novation. En fonction de la durée de stockage, QOWISIO pourra décider de recharger les batteries des Produits et facturera cette prestation au Client, ainsi que tous frais de remise en état nécessaires.

5.4 Force majeure

Tout événement échappant au contrôle des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la passation de la commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, est considéré comme un cas de force majeure empêchant l'exécution de son obligation par le débiteur et entraîne la suspension de la commande jusqu'à la cessation de l'évènement en question.

Les évènements suivants sont expressément considérés comme cas de force majeure par les Parties : tout(e) grève, épidémie, pandémie, état de guerre, réquisition des moyens de production par la puissance publique, incendie, inondation, perturbation dans les transports, rupture d'approvisionnement de matières premières ou de sources d'énergie et, plus généralement, toute cause entraînant un arrêt total ou partiel de l'activité de QOWISIO ou de celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs.

La survenance d'un cas de force majeure sera notifiée dans les meilleurs délais par la Partie qui l'invoque à l'autre Partie, qui ne pourra revendiquer ni pénalités de retard, ni dommages et intérêts, ni la modification des conditions de paiement.

5.5 Transfert des risques et de propriété

Le transfert des risques et des coûts est déterminé conformément aux INCOTERMS en vigueur à la date de la conclusion de la vente. À défaut d'INCOTERM ou de conditions de transfert des risques et des coûts contraires prévues dans l'Offre, le Client assume les risques de perte et/ou de détérioration des Produits ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner à compter de la livraison, telle que définie à l'Article 5.1 des présentes CGV.

Le transfert de propriété a lieu au moment de la réalisation de la livraison telle que mentionnée à l'Article 5.1 ci-dessus.

5.6 Retour du Produit et réclamations

Il appartient au Client ou à son transporteur ou mandataire de vérifier les Produits à la livraison et d'émettre les réserves sur le document de transport. La réception sans réserve des Produits couvre tout vice apparent et/ou manquant et exclut toute garantie. Pour être valable, toute réserve doit être détaillée sur le document de transport, puis confirmée au transporteur avec copie à QOWISIO par lettre recommandée dans les trois jours à compter de la date de livraison, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce ou selon les règles applicables au contrat de transport international. En sus, il appartient au Client de fournir au transporteur ainsi qu'à QOWISIO toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. En tout état de cause, les consignes de réception communiquées au Client doivent scrupuleusement être respectées, sans quoi la garantie des Produits sera exclue.

6. INTERDICTION DE DÉMEMBRAMENT

Dans les présentes, « Services Applicatifs » désigne l'accès aux données émises par le(s) Produit(s) « capteur », qu'il ait été intégré lors de la fabrication du Produit ou suite à une opération de réparation ou de remplacement partiel du Produit.

Chaque Produit est associé à un ensemble de « Services Applicatifs » qui forment un tout unique et indivisible. Le Client aura uniquement accès aux données émises par le(s) Produits « capteur » du présent contrat.

Le Client s'engage à répercuter les obligations qui lui incombent au titre du présent Article 6 à tout client quel qu'il soit auquel il fournit un Produit.

7. GARANTIE

7.1 Défectuosités ouvrant droit à la garantie

QOWISIO s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement des Produits provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou la fabrication dans la limite des dispositions ci-après.

Toute garantie est exclue pour tous défauts cosmétiques n'affectant pas la performance du Produit, et pour tous défauts résultants :

- (i) des incidents tenant à des de force de majeure ;
- (ii) de l'usure normale du Produit ;
- (iii) d'un vice provenant soit de matières fournies par le Client, soit d'une conception imposée par celui-ci ;
- (iv) de détériorations ou d'accidents causés par le fait du Client ou de tout tiers mandaté par lui et provenant notamment de (a) négligence, (b) défaut dans l'installation, le montage ou le démontage, (c) défaut de surveillance ou d'entretien, (d) utilisation du Produit de façon anormale ou non conforme aux prescriptions de QOWISIO, (e) utilisation du Produit après notification à QOWISIO du caractère défectueux de celui-ci ou (f) conditions inadéquates de stockage ;
- (v) du non-respect par le Client de ses obligations concernant le retour du Produit.

La garantie de QOWISIO est strictement limitée au Produit et ne s'étend pas à l'équipement dans lequel le Produit serait intégré ni à la performance de cet équipement.

7.2 Point de départ et durée de la garantie

La durée de garantie est de dix-huit (18) mois après la livraison du Produit, sans pouvoir toutefois excéder vingt-quatre (24) mois à compter de sa date de livraison. La garantie n'est acquise au Client qu'après acquittement total du prix du Produit.

Si l'expédition est différée à l'initiative de QOWISIO, la période de garantie est prolongée de la durée du report. Toutefois, ce report de livraison et la prolongation du délai de garantie y afférent ne pourront en aucun cas excéder trois (3) mois si le retard (i) est dû à un cas de force majeure ou (ii) a été demandé par le Client.

La constatation d'un défaut pendant la période de garantie et entrant dans le champ d'application de la garantie entraîne la suspension de son délai jusqu'à la réparation, le remplacement ou la modification de tout ou partie du Produit, mais ne peut avoir pour effet d'interrompre ce délai de garantie. Les éventuelles pièces de remplacement et les pièces réparées ou modifiées sont elles-mêmes garanties à compter de leur mise en

service, aux mêmes conditions que le Produit, pour une durée de 90 jours ou pour la durée restant à courir au titre de la garantie du Produit afférent si cette durée est supérieure à 90 jours.

7.3 Obligations du Client

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, le Client doit :

- communiquer à QOWISIO, préalablement à la commande, la destination et les conditions d'utilisation du Produit ;
- à la livraison, vérifier la qualité du Produit et se conformer à toutes ses obligations concernant le retour du Produit ;
- aviser QOWISIO, sans délai et par écrit, des vices qu'il impute au Produit et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci ;
- donner à QOWISIO toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède ;
- s'abstenir en outre, sauf accord exprès de QOWISIO, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation, de modifier ou de faire modifier par un tiers tout élément du Produit.

7.4 Modalités d'exercice de la garantie

Il appartient à QOWISIO, avisée selon les conditions du présent Article 7, de remédier au vice à ses frais et en toute diligence, QOWISIO se réservant le droit de modifier le cas échéant les dispositifs du Produit de manière à satisfaire à ses obligations. L'obligation de QOWISIO ne peut avoir pour effet que la réparation, le remplacement ou la modification à sa discrétion et à ses frais, dans ses ateliers, de tout ou partie du Produit reconnu défectueux.

Tout retour d'un Produit défectueux pendant la période de garantie du Produit se fera après accord de QOWISIO et sous la responsabilité exclusive et aux frais du Client, y compris lorsque ce retour est assuré opérationnellement par QOWISIO. QOWISIO pourra ainsi refacturer au Client les frais de retour qu'elle a exposés si les analyses démontrent que le défaut affectant le Produit n'est pas couvert par les garanties offertes par QOWISIO. Les frais de retour du Produit défectueux ne seront remboursés par QOWISIO au Client que dans le cas où le défaut est effectivement constaté et couvert par une garantie, et le remboursement se fera sur la base d'un tarif de transport Economy / Standard. Dans un tel cas, le Client ne pourra demander à QOWISIO que le remplacement des Produits non conformes aux frais de QOWISIO, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

Toute réclamation effectuée par le Client ne suspend pas le paiement des Produits concernés.

QOWISIO n'autorise aucun retour de Produit hors période de garantie.

Les pièces défectueuses remplacées au titre de la garantie redeviennent la propriété de QOWISIO qui peut exiger, à sa convenance, leur retour dans ses locaux ou leur mise au rebut par le Client.

8. RESPONSABILITÉ

Le Client se porte fort de la renonciation à recours de ses assureurs au-delà des limites et pour les exclusions fixées dans le présent article contre QOWISIO ou ses assureurs.

Dans l'hypothèse d'un dommage subi par un tiers en situation contractuelle avec le Client, résultant d'une faute de QOWISIO dans l'exécution de ses obligations, le Client garantit que QOWISIO n'indemniser pas ce tiers soit directement, soit indirectement (par l'intermédiaire du Client) au-delà des limites et pour les exclusions fixées dans le présent article. À défaut, le Client s'engage à indemniser QOWISIO de toute somme versée en excédant.

QOWISIO est tenue de réparer uniquement (i) les dommages corporels et (ii) les dommages directs et prévisibles causés au Client, qui résulteraient de fautes imputables à QOWISIO dans l'exécution de ses obligations. QOWISIO n'est pas tenue de dédommager les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de profits et/ou pertes de données.

Le montant total dû par QOWISIO au titre de sa responsabilité est limité, toutes causes confondues, à la valeur hors taxes de la commande dont est issu l'événement ayant causé le dommage. Ce plafonnement de responsabilité ne jouera pas dans les cas exclus par la loi, tels qu'en cas de faute lourde de QOWISIO ou concernant les dommages corporels.

La responsabilité de QOWISIO est strictement limitée aux obligations expressément stipulées dans les présentes CGV et les Offres qui s'y rattachent.

9. ÉLIMINATION DES DÉCHETS ISSUS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

En respect de la législation environnementale applicable, il appartient au détenteur des déchets issus du Produit d'en faire assurer le traitement et l'élimination. Le Client s'engage en conséquence à financer et organiser la gestion des déchets.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITÉ

QOWISIO conserve la propriété intégrale et exclusive de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle portant sur le Produit ou sa fabrication, y compris sur les logiciels, la technologie, le savoir-faire breveté ou non et sur tout document transmis au Client (notamment les projets, études, documentations et notices techniques). Sauf accord contraire convenu par écrit entre les Parties, de tels droits de propriété

intellectuelle demeurent la propriété pleine et entière de QOWISIO lorsqu'ils ont été développés par QOWISIO spécifiquement pour répondre à la commande du Client. Dans tous les cas, seul un droit d'usage afférent aux droits de propriété intellectuelle de QOWISIO pourra, le cas échéant, être concédé à titre non exclusif au Client, qui ne pourra en faire usage que pour les besoins de l'exploitation et de la maintenance des Produits.

Le Client conserve la propriété intégrale et exclusive de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle.

Chaque Partie s'oblige, sous peine d'engager sa responsabilité, (i) à prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer un traitement confidentiel et pour cinq (5) années de toute information ou autre donnée communiquée sous quelque forme que ce soit (et notamment par oral, par écrit ou sous forme électronique) par l'autre Partie pour les besoins de la commande, et/ou (ii) détruire sur première demande tout document, de quelque nature que ce soit, confidentiel ou non, transmis par l'autre Partie volontairement ou non, et ce, sans indemnité ni contrepartie de quelque sorte que ce soit.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la fourniture des Produits, QOWISIO pourra être amenée à traiter des données personnelles du Client (les « Données Client »). QOWISIO traitera les Données Client uniquement dans le cadre de l'exécution de la commande et à des fins logistiques, juridiques et de marketing. QOWISIO s'engage à respecter la législation applicable à la protection des données (incluant notamment le Règlement n°2016-679 du 27 avril 2016).

Dans le cadre de la commande, QOWISIO s'engage à mettre en œuvre et maintenir des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les Données Client.

QOWISIO s'engage à ne pas conserver les Données Client qui lui auront été confiées au-delà de la durée de conservation nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

QOWISIO s'engage de plus à notifier au Client toute violation de Données Client, sans délai, lorsqu'elle en a connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Le Client peut à tout moment demander à QOWISIO si ses Données Client ont été stockées ou non et connaître le contenu et l'origine des Données Client enregistrées, vérifier leur exactitude ou demander qu'elles soient complétées, annulées, mises à jour, corrigées, les transformer en format anonyme ou bloquer les Données Client conservées en violation de la loi, ainsi que s'opposer à leur traitement pour toute raison légitime. Les demandes doivent être envoyées à la personne en charge du Client, dont l'adresse email de contact est indiquée dans l'Offre, ou par courrier directement adressé au siège de la société QOWISIO.

Le Client conserve le droit de porter plainte auprès de toute autorité chargée de veiller au respect de ces obligations.

12. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes les ventes conclues par QOWISIO ainsi que les présentes CGV sont soumises au droit français. Les Parties excluent toute application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne de 1980). Tout litige, dont le règlement amiable n'a pas pu être obtenu, sera porté devant les tribunaux d'Angers (FRANCE), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.